



Conseil d'administration

327^e session, Genève, 11 juin 2016

GB.327/PV

**Procès-verbaux de la 327^e session
du Conseil d'administration
du Bureau international du Travail**

**Procès-verbaux de la 327^e session
du Conseil d'administration
du Bureau international du Travail**

La 327^e session du Conseil d'administration du Bureau international du Travail s'est tenue à Genève, le samedi 11 juin 2016, sous la présidence de M^{me} Misako Kaji (Japon), Présidente sortante, et de M. Ulrich Seidenberger (Allemagne), nouveau Président.

La liste des personnes ayant assisté à la session du Conseil d'administration est publiée en annexe.

Table des matières par question à l'ordre du jour

<i>N° de la question</i>	<i>Document n°</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>	<i>Paragraphe décision/ résultat n°</i>
Section institutionnelle				
1	GB.327/INS/1	Election du bureau du Conseil d'administration pour 2016-17	1	3, 11
2	GB.327/INS/2	Approbation des procès-verbaux de la 326 ^e session du Conseil d'administration	3	12
3		Questions découlant de la 105 ^e session de la Conférence internationale du Travail et réclamant une attention immédiate	3	19
4		Rapports du Comité de la liberté syndicale		
	GB.327/INS/4/1	378 ^e rapport	6	27
	GB.327/INS/4/2	379 ^e rapport	8	28
5		Rapport du Directeur général		
	GB.327/INS/5	Avis de décès: M. Homero Luis Hernández Sánchez	8	34
	GB.327/INS/5/1	<i>Premier rapport supplémentaire</i> : nomination d'une Directrice générale adjointe	9	35
	GB.327/INS/5/2	<i>Deuxième rapport supplémentaire</i> : documents soumis pour information uniquement	10	36
	GB.327/INS/5/3	<i>Troisième rapport supplémentaire</i> : rapport du comité chargé d'examiner la réclamation alléguant l'inexécution par le Pérou de la convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989, présentée par la Confédération syndicale internationale (CSI), la Confédération syndicale des travailleurs et travailleuses des Amériques (CSA) et la Confédération autonome des travailleurs du Pérou (CATP) en vertu de l'article 24 de la Constitution de l'OIT	10	37
	GB.327/INS/5/4	<i>Quatrième rapport supplémentaire</i> : rapport du comité chargé d'examiner la réclamation alléguant l'inexécution par le Portugal de la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, et de la convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, présentée en vertu de l'article 24 de la Constitution de l'OIT par la Fédération nationale des syndicats des travailleurs de la fonction publique et sociale (FNSTFPS)	11	38
6		Rapports du bureau du Conseil d'administration		
	GB.327/INS/6/1	Premier rapport: réclamation alléguant l'inexécution par la Roumanie de la convention (n° 95) sur la protection du salaire, 1949, présentée par la Fédération des syndicats libres des industries chimiques et pétrochimiques (FSLCP) en vertu de l'article 24 de la Constitution de l'OIT	11	39
7	GB.327/INS/7	Composition et ordre du jour des organes permanents et des réunions	12	40, 41
Annexe				
		Liste finale des personnes assistant à la session	15	

Section institutionnelle

Première question à l'ordre du jour

Election du bureau du Conseil d'administration pour 2016-17 (GB.327/INS/1)

1. *Le président du groupe gouvernemental* propose la candidature de M. Ulrich Seidenberger (Allemagne) à la présidence du Conseil d'administration. Avant sa nomination à la mission permanente de l'Allemagne à Genève en août 2015, M. Seidenberger a servi son pays au sein du ministère des Affaires étrangères en Allemagne, dans les Caraïbes, à Bucarest, à New York et à Helsinki. Son expérience de conseiller politique à la mission permanente de l'Allemagne auprès des Nations Unies à New York et de coordonnateur adjoint pour les politiques du personnel dans les organisations internationales au ministère des Affaires étrangères lui ont permis d'acquérir une intelligence aiguë de la dynamique du multilatéralisme. Le groupe gouvernemental est convaincu que son expérience fera de M. Seidenberger un président efficace.
2. *Le Vice-président employeur et le Vice-président travailleur* appuient la candidature de M. Seidenberger.

Décision

3. ***Le Conseil d'administration a élu M. Ulrich Seidenberger, ambassadeur et chargé d'affaires par intérim d'Allemagne auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, au poste de Président du Conseil d'administration du BIT pour la période allant de juin 2016 à juin 2017.***

(Document GB.327/INS/1, paragraphe 3.)

4. *La Présidente sortante* félicite M. Seidenberger pour son élection et lui adresse tous ses vœux de réussite dans ses nouvelles fonctions. Faisant le bilan des travaux du Conseil d'administration pendant son mandat, la Présidente sortante déclare qu'elle a été frappée par le degré d'investissement des membres du Conseil d'administration. Elle précise que le groupe gouvernemental a éprouvé de la difficulté à présenter un front uni, car les intérêts nationaux et internationaux ne coïncident pas toujours. Elle rend hommage à ce propos aux efforts des coordonnateurs régionaux et du président du groupe gouvernemental en mentionnant la réussite de la mission que celui-ci conduite à Fidji en janvier 2016.
5. Le Conseil d'administration a réussi à placer le travail décent au cœur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 qui, comme l'a déclaré le Directeur général dans son discours d'ouverture de la Conférence, est aussi le programme de l'OIT. Le Conseil d'administration doit aider l'Organisation à trouver sa véritable place dans ce processus et à utiliser efficacement son avantage tripartite, tout en suivant les progrès accomplis dans le cadre des initiatives du centenaire du Directeur général, qui sont conformes à l'esprit et aux objectifs du Programme 2030. L'oratrice appelle l'attention sur d'autres questions sur lesquelles le Conseil d'administration s'est penché et déclare attendre avec intérêt les résultats de la Commission mondiale de haut niveau sur l'avenir du travail. Le Conseil d'administration devra se prononcer sur le rôle et le degré d'engagement de l'OIT dans la crise mondiale des réfugiés. L'oratrice fait savoir à ce sujet que cela l'intéresserait de savoir quel sera l'apport de la Réunion technique tripartite sur l'accès des réfugiés et autres

personnes déplacées de force au marché du travail, organisée à Genève en juillet 2016, à la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les mouvements massifs de réfugiés et de migrants, qui se tiendra à New York en septembre 2016.

6. *Le Vice-président travailleur* loue la Présidente sortante pour avoir prêté une oreille attentive aux préoccupations des groupes des travailleurs et des employeurs, surtout en février 2015 durant la mission tripartite de haut niveau au Qatar, et pour avoir toujours cherché à se tenir au courant des questions dont était saisi le Conseil d'administration.
7. *Le Vice-président employeur* déclare que la Présidente sortante s'est acquittée de son mandat avec professionnalisme et respect pour l'OIT et les partenaires sociaux.
8. *Le Directeur général* déclare que la réussite de la Présidente sortante tient à son dévouement et à l'extraordinaire aptitude dont elle a fait preuve pour assimiler l'information et comprendre la structure tripartite d'une organisation qu'elle connaissait peu auparavant. Sa diplomatie, sa bonne humeur, sa courtoisie et sa patience indéfectibles n'ont eu d'égale que son inébranlable volonté d'aboutir à des résultats par un consensus obtenu en bonne et due forme. Il faut espérer que l'OIT continuera à bénéficier de ses compétences. Le Directeur général offre à la Présidente sortante le marteau du Conseil d'administration en signe de reconnaissance.
9. *S'exprimant au nom du groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC)*, un représentant du gouvernement du Mexique salue l'attachement de la présidente sortante au dialogue dans la recherche du consensus.

(M. Seidenberger prend la présidence.)

10. *Le nouveau Président* déclare que l'OIT est une organisation ancienne dotée d'une structure multipartite contemporaine et d'un programme moderne adapté à l'ère de la mondialisation. Il se réjouit de la possibilité qui lui est offerte de bénéficier de l'expérience de ses collègues et de celle de sa prédécesseur, et compte bien assurer la coordination entre l'OIT et le G20 durant la présidence allemande en 2017.

Décision

11. ***Le Conseil d'administration a réélu M. Jørgen Rønne (employeur, Danemark) en qualité de Vice-président employeur du Conseil d'administration, et M. Luc Cortebeek (travailleur, Belgique) en qualité de Vice-président travailleur du Conseil d'administration pour la période 2016-17.***

(Document GB.327/INS/1, paragraphe 3.)

Deuxième question à l'ordre du jour

Approbation des procès-verbaux de la 326^e session du Conseil d'administration (GB.327/INS/2)

Décision

- 12. *Le Conseil d'administration a approuvé les procès-verbaux de sa 326^e session, tels que modifiés.***

(Document GB.327/INS/2, paragraphe 2.)

Troisième question à l'ordre du jour

Questions découlant de la 105^e session de la Conférence internationale du Travail et réclamant une attention immédiate

- 13. *Le Vice-président travailleur*** déclare que les membres de son groupe sont satisfaits des résultats de la Conférence, mais beaucoup moins de la manière dont celle-ci était organisée. Plusieurs porte-parole des travailleurs ont fait savoir que, du fait de la durée plus courte de la Conférence, ils n'ont eu que peu de temps pour des discussions au sein de leur groupe. Le programme des séances de la Commission sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales était particulièrement dense, avec des séances de nuit pratiquement chaque jour. La commission a produit de très bonnes conclusions, mais à un prix plutôt élevé. Pendant les séances de nuit des groupes de rédaction des discussions générales et récurrentes, le secrétariat devrait mettre de la nourriture et des boissons à la disposition des participants. En ce qui concerne la Commission de l'application des normes, il faudra veiller, l'année prochaine, à une répartition égale du temps entre les gouvernements et les partenaires sociaux. Le groupe des travailleurs est d'avis que la durée de la Conférence ne doit pas être encore réduite, sous peine de compromettre les résultats. Dans l'ensemble toutefois, les résultats obtenus sont bons pour ce qui est de leur contenu.
- 14. *S'exprimant au nom du groupe des pays industrialisés à économie de marché (PIEM),*** une représentante du gouvernement du Canada remercie le Directeur général et le Bureau des efforts déployés pour garantir la réussite d'une nouvelle session de deux semaines de la Conférence. Le Bureau doit être félicité d'avoir diffusé l'information et organisé des consultations et des réunions préparatoires au cours des mois qui ont précédé la Conférence. Les avis donnés au fil des ans par les PIEM sur le fonctionnement de la Conférence ont dans l'ensemble été mis en œuvre. Les aspects particulièrement appréciés sont par exemple la diffusion de l'information bien à l'avance, l'amélioration des pages Web consacrées aux commissions et en particulier celle de la Commission de l'application des normes, le recours de plus en plus systématique aux technologies de l'information et la formule du comité plénier adopté pour le Comité pour la Déclaration sur la justice sociale, qui a conduit à des débats fructueux et interactifs avec d'autres organisations internationales. D'autres gains d'efficacité pourraient être réalisés à certains égards. Ainsi, les travaux des commissions devraient être à la fois circonscrits, concis et concrets; les longs textes descriptifs devraient être évités. Les PIEM se félicitent de l'application ILO Event, mais certains membres du groupe n'ont pas été en mesure de la télécharger en raison des règles adoptées par leurs gouvernements. Il ne faudrait pas qu'en raison de la dématérialisation des documents des

informations échappent aux délégués; tous les documents accessibles au moyen de cette application devraient l'être également sur le site Web de l'OIT. La suppression anticipée des casiers des délégués a posé quelques problèmes; il conviendrait de trouver des casiers en libre accès pour la 106^e session de la Conférence. Au sein de la Commission sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, la procédure d'amendement a été longue et hachée; il aurait été plus efficace de donner aux membres de la commission la possibilité de proposer un seul amendement pour chaque modification souhaitée du texte.

15. Les PIEM sont particulièrement satisfaits des travaux de la Commission de l'application des normes. Cette dernière a mis en œuvre de nombreuses recommandations découlant des consultations tripartites informelles sur ses méthodes de travail. L'adoption de conclusions sur chacun des cas mérite d'être mentionnée. Néanmoins, il y a eu télescopage entre l'adoption du rapport, le Sommet sur le monde du travail et l'adoption des conclusions du Comité pour la Déclaration sur la justice sociale. En ce qui concerne la Commission sur l'emploi et le travail décent pour la transition vers la paix, les PIEM sont satisfaits de l'adoption par la commission des conclusions proposées, mais notent que d'importantes difficultés restent à résoudre. Il a été largement admis que l'OIT a un rôle important à jouer pour promouvoir le travail décent au service de la paix, de la sécurité et de la résilience aux catastrophes. Néanmoins, il est clairement apparu d'entrée de jeu que de nombreux concepts et bien des aspects de la question qui délimitent le contexte dans lequel doit se situer la discussion débordaient le domaine d'action de l'OIT. Le texte original de la recommandation (n° 71) sur l'emploi (transition de la guerre à la paix), 1944, a été rédigé avant l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme et d'autres conventions des Nations Unies relatives aux droits humains, et d'importants faits nouveaux ont eu lieu dans le domaine du droit humanitaire. De meilleurs avis techniques de la part d'institutions concernées des Nations Unies, notamment sur des aspects qui ne relèvent pas directement du mandat et des compétences de l'OIT, auraient sans doute été utiles pour éclairer les débats. Les membres de la commission n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur d'importants passages des conclusions proposées, et toute la partie consacrée aux réfugiés, aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et aux rapatriés est restée entre crochets. Pour que cette discussion progresse et débouche sur des conclusions qui puissent donner lieu à un consensus, il faut que le Bureau, en étroite concertation avec les institutions compétentes des Nations Unies, veille à ce que le dialogue se poursuive entre les gouvernements et les partenaires sociaux. Les participants de la Réunion technique tripartite à venir sur l'accès des réfugiés et autres personnes déplacées de force au marché du travail devraient être mis au courant des travaux de la commission. En ce qui concerne la logistique, la soumission des amendements a débordé sur les séances en plénière, ce qu'il faudra éviter l'année prochaine.
16. Le Bureau mérite d'être félicité pour la séance interactive très vivante qu'il a organisée sur l'emploi des jeunes lors du Sommet sur le monde du travail; il aurait toutefois été préférable de recevoir l'information sur le fonctionnement, les participants et le contenu de cette séance plus en amont. Il faudrait tabler davantage sur le potentiel du Sommet sur le monde du travail; il a notamment été proposé que le rapport du Directeur général soit examiné à cette occasion.

17. *Un représentant du gouvernement de la Fédération de Russie* adresse ses félicitations aux membres du Conseil d'administration et au secrétariat pour l'heureux aboutissement de la 105^e session de la Conférence. Ces deux semaines n'ont pas toujours été faciles en raison du volume de travail et des discussions passionnées qui ont eu lieu au sein de certaines commissions. La Commission sur l'emploi et le travail décent pour la transition vers la paix, en particulier, a examiné plus de 200 amendements aux conclusions proposées et a réussi à se mettre d'accord sur la formulation de nombreux points grâce à l'esprit constructif dans lequel ont travaillé le groupe gouvernemental et les partenaires sociaux. Pourtant, certains aspects de la discussion ont posé des problèmes. Ainsi, des membres de la commission ont remis en question des décisions essentielles de l'Assemblée générale des Nations Unies et, de ce fait, de nombreux points de la future recommandation dépassent les compétences de l'OIT. Cette situation contrevient au principe de coordination entre institutions des Nations Unies, notamment celles qui fournissent une aide humanitaire dans les situations d'urgence. C'est la raison pour laquelle la délégation de la Fédération de Russie a formulé des réserves sur certains points. Etant donné qu'il est prévu d'adopter le nouvel instrument durant la prochaine session de la Conférence, le secrétariat devrait continuer à travailler sur la question en s'inspirant des positions exprimées au sein de la commission, de l'expérience des autres organisations internationales qui œuvrent dans le domaine et du résultat de la réunion technique tripartite de juillet 2016. La délégation de la Fédération de Russie est disposée à coopérer dans un esprit constructif à l'élaboration d'une recommandation qui sera soumise à la 106^e session de la Conférence. En ce qui concerne l'organisation de la Conférence, l'orateur tient à mentionner le Guide de la Conférence et l'application ILO Event, qui ont tous deux été appréciés des délégués.
18. *Une représentante du gouvernement de la Jordanie* déclare que son gouvernement a exprimé très clairement sa position sur la révision de la recommandation n° 71, à la fois dans le cadre d'une séance plénière et lors de la séance de présentation et d'adoption du rapport de la commission. Il importe de veiller à ce que les points de vue des Etats les plus touchés soient dûment pris en compte. La position du gouvernement de la Jordanie est conforme à celle de l'Union africaine, du Pakistan et de la Fédération de Russie. L'oratrice souhaite que les négociations réussissent l'année prochaine.

Décision

19. *Le Conseil d'administration a invité le Directeur général à soumettre à la 328^e session du Conseil d'administration (octobre-novembre 2016) des propositions détaillées concernant les modalités des discussions récurrentes, comme présenté au sous-paragraphe 15.2 de la résolution concernant la manière de faire progresser la justice sociale par le travail décent, en vue de mieux atteindre leurs objectifs et de faciliter une transition rapide du cycle en cours de discussions récurrentes vers le prochain cycle. Ces propositions seront soumises au titre de la question déjà inscrite à l'ordre du jour de la 328^e session: Suivi des résultats de l'évaluation de l'impact de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, 2008.*

(Aucun document n'était soumis au titre de cette question de l'ordre du jour.)

Quatrième question à l'ordre du jour

Rapports du Comité de la liberté syndicale

378^e rapport du Comité de la liberté syndicale (GB.327/INS/4/1)

20. *S'exprimant au nom du président du Comité de la liberté syndicale*, un représentant du gouvernement de l'Espagne déclare que le sous-comité tripartite a tenu une première réunion très fructueuse au cours de laquelle il a classé par ordre de priorité les cas graves et urgents, ce qui a facilité les travaux du comité. Ce dernier a approuvé en séance plénière l'ensemble des décisions du sous-comité. Présentant le rapport, l'intervenant rappelle que le comité a examiné 31 des 160 cas dont il était saisi, formulant des conclusions définitives pour 20 d'entre eux et des conclusions intérimaires pour 11 cas. Le comité a plus particulièrement attiré l'attention du Conseil d'administration sur les cas n^{os} 2254 (République bolivarienne du Venezuela), 2609 (Guatemala), 2982 (Pérou) et 3119 (Philippines), en raison de leur gravité et de leur caractère urgent. Le comité a invité le gouvernement de la Somalie à se présenter devant lui à propos du cas n^o 3113, et il examinera les informations disponibles lors de sa prochaine réunion, en octobre-novembre 2016. Il a été obligé d'examiner les cas n^{os} 3018 et 3119 sans avoir obtenu de réponse de la part des gouvernements concernés, à savoir respectivement celui du Pakistan et celui des Philippines. L'intervenant attire l'attention sur les précisions apportées à propos de l'évolution des cas ainsi que sur les paragraphes faisant état de l'absence d'information pour certains cas graves, d'un manque persistant de coopération, de retards dans les réponses et sur les cas faisant l'objet d'un suivi.
21. Les vice-présidents employeur et travailleur et le coordonnateur des gouvernements du comité se sont entretenus avec les gouvernements de la République démocratique du Congo et du Guatemala et les ont instamment priés de présenter des observations sur les cas graves et urgents. Le comité a vérifié les mesures prises par le gouvernement du Bélarus pour appliquer les recommandations que lui avait faites la commission d'enquête au sujet de l'application des conventions n^{os} 87 et 98 et qui avaient été présentées au Conseil d'administration en novembre 2004. En outre, il a demandé des informations sur les mesures prises en ce qui concerne l'enregistrement et la domiciliation légale des syndicats, la modification du décret n^o 24 et la loi sur les activités de masse. Le comité espère que le gouvernement du Bélarus continuera de collaborer avec les partenaires sociaux pour mettre en place un système efficace de règlement des différends.
22. *Le porte-parole des employeurs* déclare qu'un ordre du jour provisoire a été établi pour la réunion que le sous-comité tripartite des méthodes de travail du comité tiendra en octobre 2016. Plusieurs améliorations ont déjà été présentées dans le 378^e rapport. La finalité de la procédure d'examen des plaintes relatives à la liberté syndicale est d'assurer une coopération continue avec les gouvernements afin d'obtenir des observations pour chaque cas. Les précisions concernant l'évolution des cas marquent une avancée notable, car elles aident les gouvernements à déterminer si de nouvelles informations sont nécessaires à propos d'un cas donné ou si celui-ci est définitivement clos. L'intervenant souhaite que les discussions sur les méthodes de travail se poursuivent pour que le comité soit en mesure d'établir, avec efficacité et transparence, le rapport final qui sera soumis au Conseil d'administration à sa session de juin 2017.
23. En ce qui concerne le cas n^o 2254 (République bolivarienne du Venezuela), le comité a vivement déploré que les décrets-lois touchant à d'importantes questions économiques et relatives à la production ne fassent toujours pas l'objet de consultations et a instamment prié le gouvernement de prendre immédiatement des mesures pour instaurer un climat de confiance, notamment en nommant un représentant de la FEDECAMARAS au sein du

Conseil supérieur du travail. L'examen du cas n° 2723 (Fidji) n'était pas opportun dans le cadre de la réunion, le cas ayant été clos à la session du Conseil d'administration de mars 2016, suite à une mission tripartite et à l'accord conclu entre les parties au sujet de la plainte déposée au titre de l'article 26. Il a été proposé d'accorder un délai supplémentaire au gouvernement des Fidji et aux partenaires sociaux pour leur permettre de prendre les mesures décidées dans le rapport conjoint de mise en œuvre. En ce qui concerne le cas n° 3113, le comité s'est une nouvelle fois prévalu de l'autorité que lui confère le paragraphe 69 de ses procédures et a apprécié les efforts déployés par le gouvernement de la Somalie pour lui présenter des informations actualisées.

24. *Le porte-parole des travailleurs* se félicite que le comité ait réussi à mener à bien ses travaux et se déclare favorable à l'adoption du rapport. Il attire toutefois l'attention sur le cas grave et urgent n° 2609 (Guatemala), dont le dernier examen remonte à 2013. Depuis cette date, le comité a été saisi de nouvelles allégations faisant état de 16 meurtres et de nouvelles menaces de mort contre des dirigeants syndicaux. Par conséquent, l'intervenant invite instamment le gouvernement du Guatemala à traduire ses engagements en actes et résultats concrets. En ce qui concerne le cas n° 2982, il indique que le gouvernement du Pérou n'a pas présenté d'informations sur l'état d'avancement de l'action en justice concernant le meurtre de quatre dirigeants et membres syndicaux du secteur de la construction, et rappelle que l'absence de jugement contre les coupables crée une situation d'impunité. Le groupe des travailleurs est particulièrement préoccupé par les cas de harcèlement, d'intimidation et de menaces contre des dirigeants syndicaux, en particulier lorsque ces actes sont commis par des militaires ou des policiers, comme dans le cas n° 3119 (Philippines). L'intervenant fait observer que le gouvernement n'a toujours pas envoyé de réponse, bien que le comité ait décidé à deux reprises d'ajourner l'examen du cas et en dépit de l'appel pressant adressé au gouvernement en mars 2016.
25. L'orateur se félicite des améliorations apportées au rapport du comité, qui aident à clarifier la procédure et favorisent une mise en œuvre rapide et énergique des recommandations, et il salue l'engagement des membres employeurs et gouvernementaux du comité. Il attire l'attention sur le cas n° 2753 (Djibouti), dans lequel des doutes subsistent quant à l'indépendance du mouvement syndical; sur le cas n° 2723 (Fidji), dans lequel des progrès ont été constatés, même si de nombreuses questions ne sont encore pas réglées; sur le cas n° 3171 (Myanmar) concernant des allégations de pratiques antisyndicales contre des organisations syndicales et des dirigeants syndicaux et une ingérence dans les activités syndicales, dans lequel le gouvernement a été prié de diligenter des enquêtes. Enfin, il attire également l'attention sur l'examen de plusieurs cas en Europe.
26. *S'exprimant au nom des membres gouvernementaux du comité*, un représentant du gouvernement de la Roumanie se félicite de l'institution du nouveau sous-comité, qui classera les cas graves et urgents par ordre de priorité pour qu'ils soient traités rapidement, de manière à ce qu'aucune lenteur de procédure ne puisse constituer un facteur aggravant. Cette hiérarchisation des cas correspond à la nécessité de respecter la durée de la procédure pour d'autres cas sans gravité qui relèvent des juridictions nationales ou des mécanismes nationaux de règlement des conflits. L'objectif premier du comité n'est pas de juger, mais d'aider les gouvernements à aligner leur législation et leur pratique sur le principe de la liberté syndicale. Pour ce faire, les gouvernements sont invités à solliciter l'assistance technique que propose le BIT pour favoriser la ratification et l'application effective des conventions. Les membres gouvernementaux maintiennent qu'il faudrait prévoir une journée supplémentaire pour les travaux du Comité de la liberté syndicale.

Décision

27. *Le Conseil d'administration a pris note de l'introduction du rapport du comité, figurant dans les paragraphes 1 à 84, et a adopté les recommandations formulées dans les paragraphes: 113 (cas n° 3155: Bosnie-Herzégovine); 131 (cas n° 3142: Cameroun); 161 (cas n° 2824: Colombie); 198 (cas n° 3114: Colombie); 212 (cas n° 3122: Costa Rica); 225 (cas n° 2753: Djibouti); 243 (cas n° 2897: El Salvador); 271 (cas n° 2723: Fidji); 325 (cas n° 2609: Guatemala); 335 (cas n° 2673: Guatemala); 356 (cas n° 3169: Guinée); 400 (cas n° 3032: Honduras); 419 (cas n° 3135: Honduras); 466 (cas n°s 2177 et 2183: Japon); 493 (cas n° 3171: Myanmar); 505 (cas n° 3177: Nicaragua); 572 (cas n° 3147: Norvège); 588 (cas n° 3018: Pakistan); 601 (cas n° 3166: Panama); 628 (cas n°s 3110 et 3123: Paraguay); 647 (cas n° 2982: Pérou); 673 (cas n° 3119: Philippines); 718 (cas n° 3111: Pologne); 757 (cas n° 3145: Fédération de Russie); 774 (cas n° 2994: Tunisie); 808 (cas n° 3095: Tunisie); 820 (cas n° 3098: Turquie); et 854 (cas n° 2254: République bolivarienne du Venezuela); il a approuvé le 378^e rapport du Comité de la liberté syndicale dans sa totalité.*

(Document GB.327/INS/4/1.)

379^e rapport**Mesures prises par le gouvernement de la République
du Bélarus pour mettre en œuvre les recommandations
de la commission d'enquête**
(GB.327/INS/4/2)**Décision**

28. *Le Conseil d'administration a approuvé les recommandations du Comité de la liberté syndicale qui figurent au paragraphe 34 de son rapport, et il a approuvé le 379^e rapport du comité dans son ensemble.*

(Document GB.327/INS/4/2.)

Cinquième question à l'ordre du jour**Rapport du Directeur général****Avis de décès**
(GB.327/INS/5)**Monsieur Homero Luis Hernández Sánchez**

29. *S'exprimant au nom du GRULAC, un représentant du gouvernement du Mexique exprime ses sincères condoléances au gouvernement de la République dominicaine et à la famille de Monsieur Homero Luis Hernández Sánchez. Son décès a attristé la communauté*

internationale de Genève, où il a été représentant permanent de la République dominicaine auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales sises à Genève; diplomate talentueux bénéficiant d'une connaissance approfondie des relations internationales et d'une longue expérience dans ce domaine, il était apprécié pour son dévouement et son professionnalisme. Soucieux de partager son expérience, il a apporté une importante contribution aux travaux des délégations gouvernementales assistant aux réunions de l'OIT.

30. *Un représentant du gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela* rend hommage aux talents de conciliateur de Monsieur Hernández Sánchez. De par les fonctions qui étaient les siennes au sein du GRULAC, il a apporté à l'univers du travail décent une touche très personnelle; c'est sous sa vice-présidence que la Conférence internationale du Travail a adopté la convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011. L'intervenant exprime ses sincères condoléances au gouvernement de la République dominicaine et à la famille de Monsieur Hernández Sánchez.
31. *Un représentant du gouvernement de Cuba* rend également hommage à Monsieur Hernández Sánchez, personnalité hors du commun tant par ses capacités professionnelles que par ses qualités personnelles.
32. *Le porte-parole des travailleurs et le porte-parole des employeurs* déclarent qu'ils tiennent également à exprimer les condoléances de leur groupe à la famille de Monsieur Hernández Sánchez, à ses collègues et au gouvernement de la République dominicaine.
33. *Une représentante du gouvernement de la République dominicaine* remercie les intervenants de leurs condoléances pour le décès de Monsieur Hernández Sánchez, qui était connu pour sa générosité, ses talents de diplomate, son intégrité et ses qualités humaines exceptionnelles. Son travail a fait honneur à la République dominicaine, et il laisse en héritage tout ce qu'il apporté aux travaux de l'OIT.

Décision

34. ***Le Conseil d'administration a rendu hommage à la mémoire de Monsieur Homero Luis Hernández Sánchez et invité le Directeur général à transmettre ses sincères condoléances à la famille de Monsieur Hernández Sánchez et au gouvernement de la République dominicaine.***

(Document GB.327/INS/5, paragraphe 4.)

Premier rapport supplémentaire: nomination d'une Directrice générale adjointe (GB.327/INS/5/1)

Décision

35. ***Le Conseil d'administration a noté que le Directeur général, après avoir dûment consulté le bureau du Conseil d'administration, a nommé M^{me} Deborah Greenfield Directrice générale adjointe pour les politiques à compter du 3 mai 2016. M^{me} Greenfield a fait et signé la déclaration de loyauté prescrite, conformément à l'article 1.4 b) du Statut du personnel.***

(Document GB.327/INS/5/1, paragraphe 4.)

**Deuxième rapport supplémentaire: documents
soumis pour information uniquement
(GB.327/INS/5/2)**

Résultat

- 36. Le Conseil d'administration a pris note de l'information contenue dans les documents énumérés dans l'annexe au document GB.327/INS/5/2.*

(Document GB.327/INS/5/2, paragraphe 4.)

**Troisième rapport supplémentaire: rapport du comité
chargé d'examiner la réclamation alléguant l'inexécution
par le Pérou de la convention (n° 169) relative aux peuples
indigènes et tribaux, 1989, présentée par la Confédération
syndicale internationale (CSI), la Confédération syndicale
des travailleurs et travailleuses des Amériques (CSA)
et la Confédération autonome des travailleurs du Pérou
(CATP) en vertu de l'article 24 de la Constitution de l'OIT
(GB.327/INS/5/3)**

(Le Conseil d'administration examine ce rapport en séance privée.)

Décision

- 37. Au vu des conclusions présentées dans le rapport du comité (document GB.327/INS/5/3), le Conseil d'administration:*

- a) a approuvé le rapport;*
- b) a demandé au gouvernement de poursuivre ses efforts pour déterminer les responsabilités et sanctionner les coupables des assassinats de MM. Edwin Chota Valera, Jorge Ríos Pérez, Leoncio Quinticima Meléndez et Francisco Pinedo;*
- c) a demandé au gouvernement de prendre des mesures afin de prévenir les meurtres et les actes de violence, et de répondre, en accord avec la législation nationale, aux doléances des familles des victimes évoquées dans le rapport;*
- d) a invité le gouvernement à inclure dans le rapport qu'il présentera à la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations des informations détaillées et actualisées sur les questions traitées dans le rapport et dans les conclusions formulées par le comité;*
- e) a rendu public le rapport contenu dans le document GB.327/INS/5/3 et déclaré close la procédure.*

(Document GB.327/INS/5/3, paragraphe 321.)

Quatrième rapport supplémentaire: rapport du comité chargé d'examiner la réclamation alléguant l'inexécution par le Portugal de la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, et de la convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, présentée en vertu de l'article 24 de la Constitution de l'OIT par la Fédération nationale des syndicats des travailleurs de la fonction publique et sociale (FNSTFPS) (GB.327/INS/5/4)

(Le Conseil d'administration examine ce rapport en séance privée.)

Décision

38. A la lumière des conclusions qui figurent aux paragraphes 38 à 49 du rapport du comité (document GB.327/INS/5/4), le Conseil d'administration:

- a) a approuvé le rapport;**
- b) a invité le gouvernement à entamer des consultations tripartites avec les partenaires sociaux concernés aux fins d'évaluer l'ensemble des conditions et modalités de mise en œuvre des contrats emploi-insertion, en tenant compte des développements contenus aux paragraphes 46 et 49 du rapport;**
- c) a invité le gouvernement à fournir des informations à ce sujet, pour examen de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations;**
- d) a rendu public le rapport contenu dans le document GB.327/INS/5/4 et déclaré close la procédure de réclamation.**

(Document GB.327/INS/5/4, paragraphe 50.)

Sixième question à l'ordre du jour

Rapports du bureau du Conseil d'administration

Premier rapport: réclamation alléguant l'inexécution par la Roumanie de la convention (n° 95) sur la protection du salaire, 1949, présentée par la Fédération des syndicats libres des industries chimiques et pétrochimiques (FSLCP) en vertu de l'article 24 de la Constitution de l'OIT (GB.327/INS/6/1)

(Le Conseil d'administration examine ce rapport en séance privée.)

Décision

39. *Compte tenu de la recommandation de son bureau, le Conseil d'administration a décidé que la réclamation était recevable, et il a désigné un comité tripartite chargé de l'examiner.*

(Document GB.327/INS/6/1, paragraphe 5.)

Septième question à l'ordre du jour

Composition et ordre du jour des organes permanents et des réunions

(GB.327/INS/7)

Décisions

Réunion technique tripartite sur l'accès des réfugiés et autres personnes déplacées de force au marché du travail
(Genève, 5-7 juillet 2016)

Invitation d'organisations non gouvernementales internationales

40. *Sur recommandation de son bureau, le Conseil d'administration a autorisé le Directeur général à inviter les organisations internationales non gouvernementales ci-après à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateur:*

- *Asylum Access;*
- *Comité international de secours;*
- *Commission internationale catholique pour les migrations (ICMC);*
- *Conseil européen pour les réfugiés et exilés;*
- *Danish Refugee Council;*
- *Institute for Human Rights and Business;*
- *Migrant Forum in Asia (MFA);*
- *Norwegian Refugee Council;*
- *Refugees International.*

(Document GB.327/INS/7, paragraphe 7.)

Réunion d'experts sur le recrutement équitable
(Genève, 5-7 septembre 2016)

Invitation d'organisations internationales non gouvernementales

41. *Sur recommandation de son bureau, le Conseil d'administration a autorisé le Directeur général à inviter les organisations internationales non gouvernementales ci-après à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateur:*

- *Amnesty International;*
- *Anti-Slavery International;*
- *Human Rights Watch;*
- *Institute for Human Rights and Business (IHRB);*
- *Migrant Forum in Asia (MFA);*
- *Open Society Foundations (OSF);*
- *Verité.*

(Document GB.327/INS/7, paragraphe 13.)

Annexe

Bureau international du Travail – Conseil d’administration International Labour Office – Governing Body Oficina Internacional del Trabajo – Consejo de Administración

**327^e session – Genève – juin 2016
327th Session – Geneva – June 2016
327.^a Reunión – Ginebra – junio de 2016**

Liste finale des personnes assistant à la session Final list of persons attending the session Lista final de las personas presentes en la reunión

Membres gouvernementaux titulaires Titular Government members Miembros gubernamentales titulares	p. 16
Membres gouvernementaux adjoints Deputy Government members Miembros gubernamentales adjuntos	p. 22
Membres employeurs titulaires Titular Employer members Miembros empleadores titulares	p. 27
Membres employeurs adjoints Deputy Employer members Miembros empleadores adjuntos	p. 28
Membres travailleurs titulaires Titular Worker members Miembros trabajadores titulares	p. 29
Membres travailleurs adjoints Deputy Worker members Miembros trabajadores adjuntos	p. 30
Représentants d’autres Etats Membres Representatives of other member States Representantes de otros Estados Miembros	p. 31
Représentants d’organisations internationales gouvernementales Representatives of international governmental organizations Representantes de organizaciones internacionales gubernamentales	p. 34
Représentants d’organisations internationales non gouvernementales Representatives of international non-governmental organizations Representantes de organizaciones internacionales no gubernamentales	p. 35

Membres gouvernementaux titulaires
Miembros gubernamentales titulares
Titular Government members

Président du Conseil d'administration:
Chairperson of the Governing Body:
Presidente del Consejo de Administración:

Mr U. SEIDENBERGER (Germany)

Algérie Algeria Argelia

M. B. DELMI, ambassadeur, représentant permanent, mission permanente, Genève.

suppléant(s):

M. T. DJOUAMA, ministre conseiller, mission permanente, Genève.

M^{me} H. KHERROUR, secrétaire des affaires étrangères, mission permanente, Genève.

Allemagne Germany Alemania

Mr A. SCHLÜTER, Head, International Labour Organization (ILO)/United Nations Division, Federal Ministry of Labour and Social Affairs.

substitute(s):

Mr U. SEIDENBERGER, Ambassador and Permanent Representative, Chair of the Governing Body, Permanent Mission, Geneva.

Mr J. FARZAN, Adviser, International Labour Organization (ILO)/United Nations Division, Federal Ministry of Labour and Social Affairs.

accompanied by:

Mr K. GÜNTHER, Social Affairs Adviser, Permanent Mission, Geneva.

Ms A. KERSCHBAUM, Permanent Mission, Geneva.

Angola

M. A. CORREIA, ambassadeur, représentant permanent, mission permanente, Genève.

suppléant:

M. A. GUIMARÃES, deuxième secrétaire, mission permanente, Genève.

Argentine Argentina

Sr. M. CIMA, Embajador, Representante Permanente Alterno, Misión Permanente, Ginebra.

suplente:

Sr. L. ABBENANTE, Secretario de Embajada, Misión Permanente, Ginebra.

Brésil Brazil Brasil

Ms R. CORDEIRO DUNLOP, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva.

substitute(s):

Mr P. DALCERO, Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva.

Ms D. ROCHA MATTOS, Chief of the International Organizations Division, Ministry of Labour and Social Security.

Mr P. GHETTI, Third Secretary, Permanent Mission, Geneva.

Bulgarie Bulgaria

Mr I. PIPERKOV, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva.

substitute(s):

Ms I. HRISTOVA, Director, Directorate for European Affairs and International Cooperation, Ministry of Labour and Social Policy.

Ms A. DAVIDOVA, Minister Plenipotentiary, Permanent Mission, Geneva.

accompanied by:

Mr A. EVTIMOV, Head, Department for International Organizations and International Cooperation, Ministry of Labour and Social Policy.

Cambodge Cambodia Camboya

Mr V. HOU, Undersecretary of State, Ministry of Labour and Vocational Training.

substitute(s):

Ms V. SOVANN, Adviser, Ministry of Labour and Vocational Training.

accompanied by:

Mr C. BOU, Labour Counsellor, Ministry of Labour and Vocational Training.

Mr S. HUON, Adviser, Ministry of Labour and Vocational Training.

Mr S. YANG, Assistant of Labour Counsellor, Ministry of Labour and Vocational Training.

Chine China

Mr B. HAO, Director-General, Department of International Cooperation, Ministry of Human Resources and Social Security.

substitute(s):

Mr S. RONG, Director, Department of International Cooperation, Ministry of Human Resources and Social Security.

accompanied by:

Mr X. DAI, Counsellor, Permanent Mission, Geneva.

Mr D. DUAN, Counsellor, Permanent Mission, Geneva.

Mr F. TIAN, First Secretary, Permanent Mission, Geneva.

République de Corée Republic of Korea República de Corea

Mr K. CHOI, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva.

substitute(s):

Mr I. KIM, Ambassador and Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva.

Mr B. KWON, Labour Attaché, Permanent Mission, Geneva.

Ms S. KWON, Deputy Director, International Labour Affairs Division, Ministry of Employment and Labour.

Emirats arabes unis United Arab Emirates Emiratos Árabes Unidos

Mr H. ALSUWAIDI, Assistant Undersecretary for Labour Affairs, Ministry of Human Resources and Emiratization.

substitute(s):

Mr O. ALNUAIMI, Assistant Undersecretary for Policies and Strategies Affairs, Ministry of Human Resources and Emiratization.

Mr A. ZALAMI, Adviser to the Minister for International Relations, Ministry of Human Resources and Emiratization.

Mr A. ALMARZOOQI, Director, International Relations Office, Ministry of Human Resources and Emiratization.

accompanied by:

Mr O. ALZAABI, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva.

Mr R. ALSHAMSI, First Secretary, Permanent Mission, Geneva.

Mr A. FAKHFAKH, Expert in International Organizations, Permanent Mission, Geneva.

Etats-Unis United States Estados Unidos

Mr R. SHEPARD, Director, Office of
International Relations, Department of
Labor.

substitute:

Mr G. GARRAMONE, First Secretary,
Political and Specialized Agencies,
Permanent Mission, Geneva.

France Francia

M. C. JEANNEROT, délégué du gouvernement
de la France au Conseil d'administration du
BIT.

suppléant(s):

M^{me} M. BAUDURET, cheffe du Bureau
international Travail, emploi, affaires
sociales et droits de l'homme, délégation
aux affaires européennes et internationales,
ministère du Travail, de l'Emploi, de la
Formation professionnelle et du Dialogue
social.

accompagné(s) de:

M. Y. CRIADO, chargé de mission, délégation
aux affaires européennes et internationales,
ministère du Travail, de l'Emploi, de la
Formation professionnelle et du Dialogue
social.

M. P. ROZET, conseiller pour les affaires
sociales, mission permanente, Genève.

Ghana

Mr S. EDDICO, Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva.

substitute(s):

Mr J. AMENOWODE, Chairman,
Parliamentary Select Committee.

Mr S. ATTAKUMAH, Chief Director, Ministry
of Employment and Labour Relations.
Mr E. APPREKU, Ambassador, Deputy
Permanent Representative, Permanent
Mission, Geneva.

accompanied by:

Mr E. NARH-KORTELEY, Acting Chief
Labour Officer, Ministry of Employment
and Labour Relations.

Ms E. OFORI-AGYEMANG, Director, Policy
Planning and Evaluation Division, Ministry
of Employment and Labour Relations.

Mr J. OFOSU-APPIAH, Minister Counsellor,
Permanent Mission, Geneva.

Inde India

Mr S. AGGARWAL, Secretary, Ministry of
Labour and Employment.

substitute(s):

Mr A. KUMAR, Ambassador and Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva.

accompanied by:

Mr M. GUPTA, Joint Secretary, Ministry of
Labour and Employment.

Ms A. BAPAT, Director, Ministry of Labour
and Employment.

Mr E. REDDY, First Secretary, Permanent
Mission, Geneva.

Mr K.M.S. KHALSA, Undersecretary,
Ministry of Labour and Employment.

République islamique d'Iran Islamic Republic of Iran República Islámica del Irán

Mr R. BEHZAD, Labour Counsellor,
Permanent Mission, Geneva.

Italie Italy Italia

M^{me} R. MARGIOTTA, directrice du Bureau des relations internationales, Direction générale pour la tutelle des conditions de travail, ministère du Travail et des Politiques sociales.

suppléant(s):

M. G. MARINI, conseiller, mission permanente, Genève.

accompagné(s) de:

M^{me} V. ANSALONI, mission permanente, Genève.

Japon Japan Japón

Mr T. KATSUDA, Assistant Minister for International Affairs, Ministry of Health, Labour and Welfare.

substitute(s):

Mr J. IHARA, Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva.

Ms M. KAJI, Ambassador, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva.

Mr K. NAGOAKA, Minister, Permanent Mission, Geneva.

Mr M. HIRASHIMA, Counsellor, Permanent Mission, Geneva.

accompanied by:

Mr T. MATSUBARA, Senior Policy Coordinator, Inspection Division, Labour Standards Bureau, Ministry of Health, Labour and Welfare.

Mr Y. JURI, Counsellor, Permanent Mission, Geneva.

Mr M. NISHIKAWA, Deputy Director, International Affairs Division, Ministry of Health, Labour and Welfare.

Ms R. OUCHI, Section Chief, International Affairs Division, Ministry of Health, Labour and Welfare.

Ms M. NAGATA, Official, International Affairs Division, Ministry of Health, Labour and Welfare.

Kenya

Mr K. KASSACHOON, Permanent Secretary, Ministry of Labour, Social Security and Services.

substitute(s):

Dr S. NYAMBARI, Labour Commissioner, Ministry of Labour, Social Security and Services.

Mr P. KOSGEI, Director-General, National Industrial Training Authority, Ministry of Labour, Social Security and Services.

accompanied by:

Ms E. OKOKI, Senior Assistant Director of Employment, Ministry of Labour, Social Security and Services.

Mr J. MWANZIA, Assistant Labour Commissioner, International Labour Affairs and Social Security, Ministry of Labour, Social Security and Services.

Ms E. ONUKO, Minister Counsellor (Labour), Permanent Mission, Geneva.

Mexique Mexico México

Sr. J. LOMÓNACO, Embajador, Representante Permanente, Misión Permanente, Ginebra.

suplente(s):

Sr. J. STEIN VELASCO, Titular de la Unidad de Asuntos Internacionales, Secretaría del Trabajo y Previsión Social.

Sr. R. HEREDIA, Embajador, Representante Permanente Alterno, Misión Permanente, Ginebra.

Sr. L. MORALES VÉLEZ, Ministro de Asuntos Laborales en Europa, Misión Permanente, Ginebra.

Panama Panamá

Sra. Z. SANTAMARÍA, Viceministra de Trabajo y Desarrollo Laboral.

suplente(s):

Sr. R. MORALES QUIJANO, Embajador, Representante Permanente, Misión Permanente, Ginebra.

Sr. C. GÓMEZ RUILOBA, Embajador, Representante Permanente Adjunto, Misión Permanente, Ginebra.

Sr. R. NÚÑEZ MORALES, Jefe de la Oficina de Cooperación Técnica Internacional, Ministerio de Trabajo y Desarrollo Laboral.

acompañado(s) de:

Sr. A. MENDOZA GANTES, Asesor de la Viceministra de Asuntos Multilaterales y Cooperación, Ministerio de Relaciones Exteriores.

Sra. Y. GONZÁLEZ, Asistente del Ministro de Trabajo y Desarrollo Laboral, Ministerio de Trabajo y Desarrollo Laboral.

Sr. E. D'ANGELO RODRÍGUEZ, Director de Inspección de Trabajo, Ministerio de Trabajo y Desarrollo Laboral.

Sr. F. CONTRERAS EYSSERIC, Subdirector de Trabajo, Ministerio de Trabajo y Desarrollo Laboral.

**Roumanie Romania
Rumania**

Ms C. DUMITRIU, Senior Counsellor, Direction of External Relations, Ministry of Labour, Family and Social Protection.

substitute:

Mr F. TUDORIE, Minister Plenipotentiary, Permanent Mission, Geneva.

**Royaume-Uni
United Kingdom
Reino Unido**

Mr J. BRAITHWAITE, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva.

substitute(s):

Mr M. MATTHEWS, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva.

Ms N. NOBLE, Head, Specialised Agencies Team, Permanent Mission, Geneva.

accompanied by:

Ms S. PARKINSON, Specialised Agencies Team, Permanent Mission, Geneva.

Ms A. COLE, Specialised Agencies Team, Permanent Mission, Geneva.

Ms D. GOULDING, Specialised Agencies Team, Permanent Mission, Geneva.

**Fédération de Russie
Russian Federation
Federación de Rusia**

Mr A. NIKIFOROV, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva.

substitute(s):

Mr S. DIYACHENKO, Counsellor, Permanent Mission, Geneva.

Mr A. BOGATYREV, Third Secretary, Permanent Mission, Geneva.

Soudan Sudan Sudán

Mr S. MOHAMED, Undersecretary, Ministry of Labour and Administrative Reform.

substitute(s):

Mr M. AGEED, Director-General for External Relations, Ministry of Labour and Administrative Reform.

accompanied by:

Ms E. MOHAMMED, Ministry of Labour and Administrative Reform.

Mr A. ARZON, Counsellor, Permanent Mission, Geneva.

**Trinité-et-Tobago
Trinidad and Tobago
Trinidad y Tabago**

Ms J. BAPTISTE-PRIMUS, Minister of Labour and Small Enterprise Development.

substitute(s):

Ms M. RAMPERSAD, Head, International Affairs Unit, Ministry of Labour and Small and Micro-Enterprise Development.

accompanied by:

Ms M. FONROSE, Second Secretary, Permanent Mission, Geneva.

Turquie Turkey Turquía

Mr A. ÖNAY, Minister of Labour and Social Security.

substitute(s):

Mr M. CARIKÇI, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva.

accompanied by:

Mr Ö. KURAL, Counsellor, Permanent Mission, Geneva.

Mr O. ÖZKEÇELI, Third Secretary, Permanent Mission, Geneva.

Mr N. KODAL, Expert, Ministry of Labour and Social Security.

Mr F. ACAR, Expert, Permanent Mission, Geneva.

**Venezuela (Rép. bolivarienne du)
Venezuela (Bolivarian Rep. of)
Venezuela (Rep. Bolivariana de)**

Sr. J. RIVERO, Viceministro para el Sistema Integrado de Inspección Laboral y de la Seguridad Social.

suplente(s):

Sr. J. VALERO, Embajador, Representante Permanente, Misión Permanente, Ginebra.

acompañado(s) de:

Sr. C. FLORES, Consejero, Agregado Laboral, Misión Permanente, Ginebra.

Sra. G. AGUIRRE, Directora de Relaciones Internacionales y Enlace con la OIT, Ministerio del Poder Popular para el Proceso Social de Trabajo.

Zimbabwe

Mr T. MUSHAYAVANHU, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva.

substitute(s):

Mr C. VUSANI, Director, Labour Administration, Ministry of Public Service, Labour and Social Welfare.

accompanied by:

Mr M. CHIGIJI, Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva.

Mr M. PARAKOKWA, Principal Labour Officer, Ministry of Labour and Social Services.

Ms B. NYEREYEGONA, Director, Occupational Safety and Health, Ministry of Public Service, Labour and Social Welfare.

Mr P. MUDYAWABIKWA, Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva.

Ms M. MUKONDOMI, Director of Finance, Ministry of Public Service, Labour and Social Welfare.

Membres gouvernementaux adjoints
Miembros gubernamentales adjuntos
Deputy Government members
Albanie Albania

Mr B. SALA, Adviser to the Minister, Ministry of Social Welfare and Youth.

substitute:

Mr F. DEMNERI, First Secretary, Permanent Mission, Geneva.

Australie Australia

Ms J. PITT, Minister Counsellor (Employment).

substitute:

Ms D. WOODWARD, Senior Policy Officer, International Labour Team, Department of Employment.

Bahreïn Bahrain Bahrein

Mr F. ABDULLA, Director of International Relations, Ministry of Labour.

substitute:

Mr H. ALSHAMY, Director of Employment, Ministry of Labour.

Bangladesh

Mr S. SALEHIN, Counsellor, Permanent Mission, Geneva.

Belgique Belgium Bélgica

M^{me} T. BOUTSEN, conseillère générale, Division des affaires internationales, Service public fédéral emploi, travail et concertation sociale.

Botswana

Mr C. MOJAFI, Deputy Permanent Secretary, Ministry of Labour and Home Affairs.

substitute(s):

Ms G. KOKORWE, Acting Commissioner of Labour, Ministry of Labour and Home Affairs.

accompanied by:

Ms S. SEEMULE, Labour Attaché, Permanent Mission, Geneva.

**Brunéi Darussalam
Brunei Darussalam**

Ms A. TAIB, Assistant Commissioner of Labour, Labour Department, Ministry of Home Affairs.

substitute:

Ms A. AZAHARI, Assistant Commissioner of Labour, Labour Department, Ministry of Home Affairs.

Burkina Faso

M. J. NONGUIERMA TIGA, Directeur général du travail, ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Sécurité sociale.

suppléant(s):

M. W. SAWADOGO, Directeur des normes et des relations internationales du travail, ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Sécurité sociale.

M. Y. DABIRE, deuxième secrétaire, mission permanente, Genève.

Canada Canadá

Ms K. SANTOS-PEDRO, Director,
Multilateral Labour Affairs, Employment
and Social Development Canada.

substitute:

Mr K. LEWIS, Counsellor, Permanent Mission,
Geneva.

Colombie Colombia

Sra. G. GAVIRIA RAMOS, Jefa de la Oficina
de Cooperación y Relaciones
Internacionales, Ministerio del Trabajo.

Cuba

Sra. A. RODRÍGUEZ CAMEJO, Embajadora,
Representante Permanente, Misión
Permanente, Ginebra.

suplente(s):

Sra. M. LAU VALDÉS, Directora de
Relaciones Internacionales, Ministerio de
Trabajo y Seguridad Social.

acompañado(s) de:

Sra. Y. ÁLVAREZ FONSECA, Directora,
Departamento Jurídico, Ministerio de
Trabajo y Seguridad Social.

Sr. A. CASTILLO SANTANA, Consejero,
Misión Permanente, Ginebra.

**République dominicaine
Dominican Republic
República Dominicana**

Sra. M. HERNÁNDEZ, Ministra de Trabajo,
Ministerio de Trabajo.

suplente(s):

Sra. P. BAUTISTA DE LA CRUZ, Consejera,
Encargada de Negocios a.i., Misión
Permanente, Ginebra.

Sr. A. MOTA PICHARDO, Ministerio de
Trabajo.

Espagne Spain España

Sra. A. MENÉNDEZ PÉREZ, Embajadora,
Representante Permanente, Misión
Permanente, Ginebra.

suplente(s):

Prof. D. CANO SOLER, Consejero de Empleo
y Seguridad Social ante la OIT, Misión
Permanente, Ginebra.

acompañado(s) de:

Sr. V. REDONDO BALDRICH, Embajador,
Representante Permanente Adjunto, Misión
Permanente, Ginebra.

Sr. M. REMÓN MIRANZO, Consejero, Misión
Permanente, Ginebra.

Sr. J. NACHER MARTOS, Jefe de Sección
Consejería de Empleo y Seguridad Social,
Misión Permanente, Ginebra.

Ethiopie Ethiopia Etiopía

Mr A. HASSAN, Minister of Labour and
Social Affairs.

substitute(s):

Mr N. BOTORA, Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva.

Mr A. ADEWO, Director, Employment
Promotion, Ministry of Labour and Social
Affairs.

Mr F. SENBETE, Director, Harmonious
Industrial Relations, Ministry of Labour and
Social Affairs.

accompanied by:

Ms E. WOLDETSADIK, Head, Ministers'
Office of Labour and Social Affairs,
Ministry of Labour and Social Affairs.

Ms Y. HABTEMARIAM, Second Secretary,
Permanent Mission, Geneva.

Indonésie Indonesia

Mr T. WIBOWO, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva.

substitute(s):

Mr R.M. Michael TENE, Ambassador, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva.

Ms H. RUMONDANG, Director-General for Industrial Relations and Workers Social Security.

Ms I. PUTRI, Head of International Cooperation Bureau.

accompanied by:

Mr Y. ADIRATNA, Head of Division, Directorate General of Law Enforcement Development, Ministry of Manpower.

Ms D. PURWITASARI, Head of Division for Labour Norm and Employment Relations Inspection.

Ms S. LESTARI, Head of Division, Directorate General of Labour Placement Development.

Ms M. WULANDARI, Legislation Drafter.

Mr D. ABDI, Counsellor, Permanent Mission, Geneva.

Ms R. SETYAWATI, Second Secretary, Permanent Mission, Geneva.

Jordanie Jordan Jordania

Ms S. MAJALI, Ambassador, Permanent Representative.

substitute(s):

Mr S. DAJANI, Special Counsellor (ILO Affairs), Permanent Mission, Geneva.

accompanied by:

Mr H. MA'AITAH, Second Secretary, Permanent Mission, Geneva.

Lesotho

Mr T. MAHLAKENG, Minister of Labour and Employment.

substitute(s):

Mr K. TLHOELI, Principal Secretary, Ministry of Labour and Employment.

Mr N. MONYANE, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva.

Ms M. MATSOSO, Labour Commissioner, Ministry of Labour and Employment.

accompanied by:

Mr N. JAFETA, Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva.

Mr N. NTEMA, Legal Officer, Ministry of Labour and Employment.

Ms I. PHANGO, Legal Officer, Ministry of Labour and Employment.

Ms S. MOTIKOE, First Secretary, Permanent Mission, Geneva.

Lituanie Lithuania Lituania

Ms N. DULKINAITÉ, Chief Specialist, International Law Division, Department of International Affairs, Ministry of Social Security and Labour.

Mali Malí

M. M. KONATE, conseiller technique, ministère de la Fonction publique, chargé des relations avec les institutions.

suppléant(s):

M. F. COULIBALY, Directeur national du travail, ministère de la Fonction publique, chargé des relations avec les institutions.

M. D. TRAORE, conseiller, mission permanente, Genève.

Mauritanie Mauritania

M. H. OULD T'FEIL BOWBE, Directeur général du travail, ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Modernisation de l'administration.

suppléant:

M. J. INALLA, premier conseiller, mission permanente, Genève.

Norvège Norway Noruega

Ms C. VIDNES, Counsellor, Labour Affairs, Ministry of Labour and Social Affairs.

substitute:

Ms C. ENGE, Permanent Mission, Geneva.

Pakistan Pakistán

Ms T. JANJUA, Ambassador and Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva.

substitute(s):

Mr A. QURESHI, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva.

Ms A. RAFFAT, Joint Secretary (HRD), Ministry of Overseas Pakistanis and Human Resource Development.

accompanied by:

Mr B. SHAH, First Secretary, Permanent Mission, Geneva.

**Pays-Bas Netherlands
Países Bajos**

Mr W. VAN DIJK, First Secretary, Permanent Mission, Geneva.

Pologne Poland Polonia

Mr P. STACHANCZYK, Permanent Mission, Geneva.

substitute:

Ms M. NOJSZEWSKA-DOCHEV, First Secretary, Permanent Mission, Geneva.

**République-Unie de Tanzanie
United Republic of Tanzania
República Unida de Tanzania**

Mr E. SHITINDI, Permanent Secretary for Labour, Youth, Employment and Persons with Disabilities, Prime Minister's Office.

substitute(s):

Ms H. KABISSA, Labour Commissioner for Labour, Youth, Employment and Persons with Disabilities, Prime Minister's Office.

Mr M. MERO, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva.

accompanied by:

Mr A. MUSA, Senior Labour Officer, Ministry of Labour and Employment.

Mr G. NTIGITI, Undersecretary, Cabinet Secretariat, State House, Ministry of Labour and Employment.

Mr D. KAGANDA, Minister Plenipotentiary, Permanent Mission, Geneva.

Tchad Chad

M. D. MBAIBARDOUM, secrétaire général adjoint, ministère de la Fonction publique, du Travail et de l'Emploi.

suppléant(s):

M^{me} R. SA- NDOUDJINANG, conseillère, ministère de la Fonction publique.

accompagné(s) de:

M. A. CHARFADINE, Directeur du travail, ministère de la Fonction publique, du Travail et de l'Emploi.

Thaïlande Thailand Tailandia

Ms C. THONGTIP, Minister Counsellor
(Labour), Permanent Mission, Geneva.

substitute(s):

Ms S. TUPPASOOT, Labour Specialist,
Professional Level, Ministry of Labour.
Ms A. TECHAGOMAIN, Labour Specialist,
Professional Level, Ministry of Labour.
Ms P. WANG-ARKAD, Foreign Relations,
Practitioner Level, Ministry of Labour.
Mr T. PHUECHPOL, Skill Development
Technical Officer, Practitioner Level,
Ministry of Labour.

Uruguay

Sr. N. LOUSTAUNAU, Viceministro de
Trabajo y Seguridad Social, Ministerio de
Trabajo y Seguridad Social.

suplente(s):

Sr. R. GONZÁLEZ ARENAS, Embajador,
Representante Permanente, Misión
Permanente, Ginebra.
Sra. A. SANTESTEBAN, Directora General,
Ministerio de Trabajo y Seguridad Social.

acompañado(s) de:

Sr. J. MESA, Director Nacional de
Coordinación en el Interior, Ministerio de
Trabajo y Seguridad Social.
Sra. D. PI, Ministra Consejera, Misión
Permanente, Ginebra.
Sra. L. BERGARA, Segunda Secretaria,
Misión Permanente, Ginebra.

Membres employeurs titulaires Miembros empleadores titulares	Titular Employer members
Vice-président du Conseil d'administration: Vice-Chairperson of the Governing Body: Vicepresidente del Consejo de Administración:	Mr J. RØNNEST (Denmark)
Secrétaire du groupe des employeurs: Secretary of the Employers' group: Secretario del Grupo de los Empleadores:	Ms L. KROMJONG (IOE)
Secrétaire adjoint du groupe des employeurs: Deputy Secretary of the Employers' group: Secretario adjunto del Grupo de los Empleadores:	Sr. R. SUAREZ SANTOS (IOE)

M. K. DE MEESTER (Belgique), premier conseiller, Fédération des entreprises de Belgique.

M. O. DIALLO (Côte d'Ivoire), Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire.

Sr. J. LACASA ASO (España), Secretario General, Confederación Española de Organizaciones Empresariales.

Ms H. LIU (China), Deputy Director, China Enterprise Confederation.

Mr H. MATSUI (Japan), Senior Adviser, International Cooperation Bureau, Nippon-Keidanren/Japan Business Federation.

Ms J. MUGO (Kenya), Executive Director, Federation of Kenya Employers.

Mr P. O'REILLY (New Zealand), Chief Executive, Business New Zealand.

Mr E. POTTER (United States), Senior Counsel, United States Council for International Business.

Mr K. RAHMAN (Bangladesh), Adviser to the Executive Committee, Bangladesh Employers' Federation.

Mr J. RØNNEST (Denmark), Vice-Chairperson of the ILO Governing Body, Confederation of Danish Employers.

Sr. A. URTECHO LÓPEZ (Honduras), Asesor Legal, Consejo Hondureño de la Empresa Privada.

Mr P. WOOLFORD (Canada), Executive Director, Canadian Employers Council.

Membres employeurs adjoints**Deputy Employer members**
Miembros empleadores adjuntos

M. F. BALBOUL (Liban).

Ms S. CHOI (Republic of Korea), Director, International Affairs Team, Korea Employers' Federation.

Sr. A. LINERO (Panamá), Asesor y Miembro de la Comisión Laboral, Consejo Nacional de la Empresa Privada.

Mr M. OTAREDIAN (Islamic Republic of Iran), President and Secretary General, Iran Confederation of Employers Association.

Ms S. ROMCHATTHONG (Thailand), Secretary-General, Employers' Federation of Thailand.

M. A. SAVANÉ (Guinée), secrétaire général, Conseil national du patronat guinéen.

Mr A. WALCOTT (Barbados), Executive Director, Barbados Employers' Confederation.

Membres travailleurs titulaires Miembros trabajadores titulares	
Vice-président du Conseil d'administration: Vice-Chairperson of the Governing Body: Vicepresidente del Consejo de Administración:	M. L. CORTEBEECK (Belgique)
Secrétaire du groupe des travailleurs: Secretary of the Workers' group: Secretario del Grupo de los Trabajadores:	Sra. R. GONZÁLEZ (ITUC)
Secrétaire adjoint du groupe des travailleurs: Deputy Secretary of the Workers' group: Secretario adjunto del Grupo de los Trabajadores:	Ms E. BUSSE (ITUC)

M. L. CORTEBEECK (Belgique), Vice-président du Conseil d'administration du BIT, président d'honneur, Confédération des syndicats chrétiens de Belgique.

Sra. M. FRANCISCO (Angola), Secretaria para Relaciones Internacionales, Unión Nacional de los Trabajadores de Angola, Confederación Sindical.

Mr G. JIANG (China), Executive Committee Member, All China Federation of Trade Unions.

Mr T. SAKURADA (Japan), Takashimaya Labour Union.

M. B. THIBAUT (France), Confédération générale du travail.

M. P. COUTAZ, accompagnant M. Thibault.

Ms M. HAYASHIBALA, accompanying Mr Sakurada.

M^{me} V. ROUSSEAU, accompagnant M. Cortebec.

Membres travailleurs adjoints**Deputy Worker members****Miembros trabajadores adjuntos**

Mr A. AMANCIO VALE (Brazil), Executive Director, Secretaria de Relações Internacionais, Central Unica dos Trabalhadores.

Mr Z. AWAN (Pakistan), General Secretary, Pakistan Workers' Federation.

Ms S. CAPPUCCIO (Italy), Confederazione Generale Italiana del Lavoro.

Ms M. CLARKE WALKER (Canada), Executive Vice-President, Canadian Labour Congress.

Mr P. DIMITROV (Bulgaria), President, Confederation of Independent Trade Unions in Bulgaria.

M^{me} A. EL AMRI (Maroc), Union marocaine du travail.

M. M. GUIRO (Sénégal), secrétaire général, Confédération nationale des travailleurs du Sénégal.

Ms M. LIEW KIAH ENG (Singapore), General Secretary, Singapore Maritime Officers' Union.

Mr B. NTSHALINTSHALI (South Africa), Deputy General Secretary, Congress of South African Trade Unions.

Mr J. OHRT (Denmark), International Adviser, Landsorganisationen i Danmark.

Ms C. PASSCHIER (Netherlands), Vice-President, Federatie Nederlandse Vakbeweging.

Sra. M. TRIANA ALVIS (Colombia), Secretaria General, Confederación General del Trabajo.

M. P. COUTAZ, accompagnant M. Thibault.

Ms M. HAYASHIBALA, accompanying Mr Sakurada.

M^{me} V. ROUSSEAU, accompagnant M. Cortebeeck.

Ms A. VAN WEZEL, accompanying Ms Passchier.

Autres personnes assistant à la session:**Other persons attending the session:****Otras personas presentes en la reunión:**

Sra. J. CHIRENO GARCIA.

Mr F. ZACH (Germany), Deutscher Gewerkschaftsbund.

Mr A. ZHARKOV (Russian Federation), Federation of Independent Trade Unions of Russia.

Représentants d'autres Etats Membres de l'Organisation assistant à la session
Representatives of other member States of the Organization present at the session
Representantes de otros Estados Miembros de la Organización presentes en la reunión

Autriche Austria

Ms I. DEMBSHER, Head of the International Social Policy Unit, Federal Ministry of Labour, Social Affairs and Consumer Protection.

Mr G. THALLINGER, Counsellor, Permanent Mission, Geneva.

Ms J. ZIEGELBECKER, Adviser, Permanent Mission, Geneva.

Sr. G. ORELLANA ZABALZA, Consejero, Misión Permanente, Ginebra.

Sra. C. CÁCERES, Primera Secretaria, Misión Permanente, Ginebra.

Haïti Haiti Haití

M. M. BOUTIN, conseiller, mission permanente, Genève.

**Cameroun Cameroon
Camerún**

M. F. NGANTCHA, ministre conseiller, mission permanente, Genève.

M. KOMPE.

Honduras

Sra. L. JUÁREZ, Primera Secretaria, Misión Permanente, Ginebra.

Chili Chile

Sra. C. PARDAL, Misión Permanente, Ginebra.

Hongrie Hungary Hungría

Ms N. NEMES, Expert, Ministry for National Economy.

Ms Z. TVARUSKÓ, Third Secretary, Permanent Mission, Geneva.

Fidji Fiji

Ms S. DAUNABUNA, Permanent Secretary, Ministry of Employment, Productivity and Industrial Relations.

Ms R. MANI, Principal Legal Officer, Solicitor General's Office.

Mr A. PRATAP, First Secretary, Permanent Mission, Geneva.

Iraq

Mr Q. MAHAL, Attaché, Permanent Mission, Geneva.

Irlande Ireland Irlanda

Ms S. O'CARROLL, Assistant Principal Officer, Department of Jobs, Enterprise and Innovation.

Guatemala

Sra. C. RODRÍGUEZ MANCIA, Embajadora, Representante Permanente, Misión Permanente, Ginebra.

Sra. M. BOLAÑOS, Embajadora, Representante Permanente Alterna, Misión Permanente, Ginebra.

Liban Lebanon Líbano

M^{me} N. ASSAKER, ambassadeur, représentant permanent, mission permanente, Genève.

M. A. ARAFA, conseiller, mission permanente, Genève.
 M. H. CHAAR, conseiller, mission permanente, Genève.

Myanmar

Mr M. WAI, Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva.
 Mr K. SHEIN, Ambassador, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva.
 Mr K. NYEIN, Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva.
 Ms S. WIN, Counsellor, Permanent Mission, Geneva.
 Ms N. SWE, Counsellor, Permanent Mission, Geneva.
 Mr T. NAING, First Secretary, Permanent Mission, Geneva.
 Ms T. TUN, First Secretary, Permanent Mission, Geneva.
 Mr M. AUNG, Chief of Chancery, Permanent Mission, Geneva.
 Mr T. WAI, Chief of Chancery, Permanent Mission, Geneva.
 Ms M. SWE, Chief of Chancery, Permanent Mission, Geneva.
 Ms M. DIN EN MAN, Attaché, Permanent Mission, Geneva.

Namibie Namibia

Mr E. NGHIMTINA, Minister of Labour, Industrial Relations and Employment.
 Mr B. SHINGUADJA, Permanent Secretary, Ministry of Labour, Industrial Relations and Employment.
 Ms V. YA TOIVO, Special Adviser to the Minister of Labour, Industrial Relations and Employment Creation.

Paraguay

Sr. V. THOMAS CÁCERES, Director General, Asesoría Jurídica, Ministerio de Trabajo, Empleo y Seguridad Social.
 Sra. V. LÓPEZ BENÍTEZ, Jefa, Departamento de Normas Internacionales, Ministerio de Trabajo, Empleo y Seguridad Social.

Sr. C. OLMEDO COLARTE, Ministerio de Trabajo, Empleo y Seguridad Social.
 Sr. M. CANDIA IBARRA, Primer Secretario, Misión Permanente, Ginebra.
 Sra. A. GAUTO VÁZQUEZ, Segunda Secretaria, Misión Permanente, Ginebra.

Portugal

M. L. DE OLIVEIRA, directeur du Service des conditions de travail, ministère du Travail, de la Solidarité et de la Sécurité sociale.
 M. P. PARDAL, conseiller, mission permanente, Genève.

Qatar

Mr M. AL-SIDDIQI, Representative of the Ministry of Administrative Development and Labour and Social Affairs, Permanent Mission, Geneva.
 Mr F. AL-DOSARI, Specialist in Cooperation and International Agreements, Ministry of Administrative Development and Labour and Social Affairs.
 Ms L. KHALED, Research Officer, Permanent Mission, Geneva.

Singapour Singapore Singapore

Mr K. FOO, Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva.
 Mr J. HAN, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva.
 Ms J. BOO, First Secretary, Permanent Mission, Geneva.
 Mr G. TAN, Deputy Director, Workplace Policy and Strategy Division, Ministry of Manpower.
 Ms L. TAI, Senior Assistant Director, Workplace Policy and Strategy Division, Ministry of Manpower.
 Ms J. CHI, Senior Manager, Workplace Policy and Strategy Division, Ministry of Manpower.

Suisse Switzerland Suiza

M. L. KARRER, premier secrétaire, mission
permanente, Genève.

**Représentants d'organisations internationales gouvernementales
Representatives of international governmental organizations
Representantes de organizaciones internacionales gubernamentales**

Union européenne

European Union

Unión Europea

Ms M. GKOUVA, Policy Officer, Permanent Delegation of the European Union to the United Nations in Geneva.

Ms N. TOLSTOI, Counsellor, Permanent Delegation of the European Union to the United Nations in Geneva.

Ms E. PICHOT, Team Leader for ILO Relations, Directorate-General for Employment, Social Affairs and Inclusion, European Commission.

Mr L. DIALLO, Policy Officer, International Unit, Directorate-General for Employment, Social Affairs and Inclusion, European Commission.

**Représentants d'organisations internationales non gouvernementales
assistant à titre d'observateurs**
Representatives of international non-governmental organizations as observers
**Representantes de organizaciones internacionales no gubernamentales presentes
con carácter de observadores**

Organisation internationale des employeurs
International Organisation of Employers
Organización Internacional de los Empleadores

Ms L. KROMJONG, Secretary-General.
Mr R. SUAREZ SANTOS, Deputy Secretary-General.

Confédération syndicale internationale
International Trade Union Confederation
Confederación Sindical Internacional

Ms R. GONZALEZ, Director, Geneva Office.
Ms E. BUSSE, Assistant Director, Geneva Office.
